



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radars

Question écrite n° 70946

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne auprès de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer l'importance de la sécurité routière. Il souhaite qu'il précise, à la représentation nationale, les perspectives de son action ministérielle à cet égard, notamment quant au maintien et au développement des radars sur les routes.

Texte de la réponse

Le contrôle automatisé des vitesses a été inscrit dans la loi du 12 juin 2003 relative à la répression de la violence routière. Dès le mois d'octobre de cette même année, l'implantation d'une tranche de 100 premiers radars a été mise en oeuvre, suivie au cours de l'été 2004 par le lancement d'un nouveau programme de 1 000 radars qui sera terminé pour la fin 2005. Lors du dernier comité interministériel de la sécurité routière du 1er juillet 2005, il a été décidé de poursuivre les implantations par le lancement d'une nouvelle tranche de 500 appareils au cours de l'année 2006. Le Gouvernement a ainsi montré sa volonté de poursuivre un programme dont les effets sur l'accidentalité ne sont aujourd'hui plus à démontrer. Par ailleurs, les actions relatives au respect des règles en matière d'alcoolémie, de conduite sous l'emprise de stupéfiants et le port de la ceinture de sécurité aux places avant et arrière des véhicules seront poursuivies avec détermination. Enfin, les aspects de prévention des risques routiers par la mobilisation de tous les acteurs seront développés afin d'inscrire dans la durée une vraie culture de la sécurité routière auprès de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70946

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7336

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9817